



Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

# PROTÉGEONS NOTRE PATRIMOINE !



**RÉSULTAT DU SONDAGE**

**1 AVRIL 2010**

# RÉSULTAT DU SONDAGE

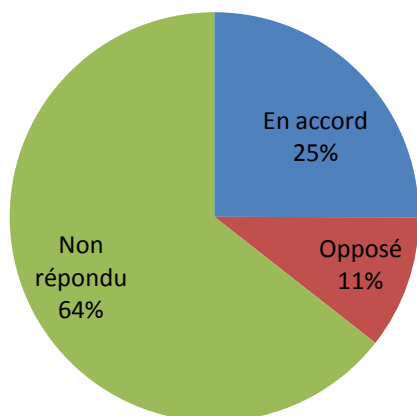
(en date du 1er avril 2010)

Date	En accord	Opposé	TOTAL
1 avr. 2010	13	4	17
18 mars 2010	1	0	1
17 mars 2010	5	3	8
15 mars 2010	16	20	36
12 mars 2010	10	5	15
11 mars 2010	14	3	17
10 mars 2010	22	9	31
9 mars 2010	3	0	3
8 mars 2010	9	4	13
5 mars 2010	21	5	26
4 mars 2010	12	4	16
3 mars 2010	36	6	42
2 mars 2010	13	3	16
1 mars 2010	14	6	20
26 févr. 2010	13	5	18
25 févr. 2010	45	22	67
24 févr. 2010	26	8	34
23 févr. 2010	7	2	9
22 févr. 2010	41	30	71
19 févr. 2010	46	13	59
18 févr. 2010	58	24	82
17 févr. 2010	57	30	87
16 févr. 2010	14	15	29
15 févr. 2010	27	0	27
14 févr. 2010	3	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>526</b>	<b>221</b>	<b>747</b>

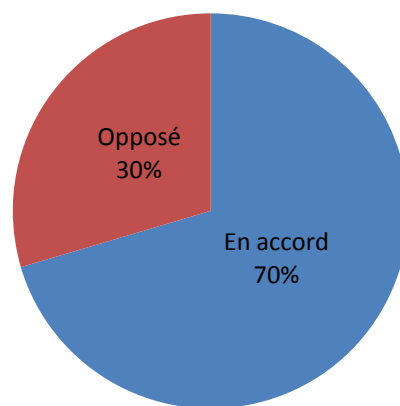
Nombre de sondage distribué :

2100

### Taux de réponse



### Opinion des répondants





## Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

# \*\*\* SONDAGE IMPORTANT \*\*\*

## Protégeons notre patrimoine!

### Pourquoi ce sondage consultatif?

L'analyse architecturale menée par TLA et associés, disponible sur le site Internet de la municipalité, démontre que le bâtiment de l'église a un besoin urgent de travaux à court, moyen et long terme. Construit de 1880 à 1890, le bâtiment nécessite des travaux de toiture et de maçonnerie. À l'unanimité, le conseil municipal a reconnu l'importance de préserver le patrimoine historique immobilier représenté par l'église située au cœur de la municipalité.

Actuellement, la Paroisse Saint-François-d'Assise assume elle-même les coûts d'opération mais elle n'est pas en mesure d'investir les coûts requis pour les réparations majeures qui doivent être effectuées. Par conséquent, la municipalité désire procéder à cet investissement conditionnellement à l'achat de l'église au montant symbolique de 1\$.

Même si sa fonction religieuse est de moins en moins requise par l'ensemble de la population, sa valeur historique indéniable en fait le témoin privilégié de nos racines et de notre identité de Josephois et de Josephoises. C'est notre image auprès des milliers de visiteurs qui viennent à chaque année cueillir des pommes ou se ressourcer dans notre nature.

Soucieux de préserver ce patrimoine collectif, le conseil municipal propose d'assumer les coûts des réparations du bâtiment qui resteront après avoir mené une vaste campagne de financement qui s'étendra à l'ensemble de la communauté, englobant du même coup la communauté d'affaire locale ainsi que les élites politiques régionales. Cela impliquera de procéder à un règlement d'emprunt d'un montant final qui ne dépassera pas 500 000\$, soit une augmentation annuelle de taxes ne dépassant pas 0,01295\$ du 100\$ d'évaluation.

Sur une période de 10 ans, cette augmentation annuelle représente :

Pour une évaluation foncière de 100 000\$ = une augmentation de 12,95\$ par année

Pour une évaluation foncière de 200 000\$ = une augmentation de 25,90\$ par année



# RÉPONDEZ AVANT LE 15 MARS 2010

En répondant à ce sondage, dites-nous si vous appuyez ou non votre conseil municipal dans la démarche proposée.

### QUESTION

Êtes-vous en accord ou opposé à ce que le conseil municipal procède à un règlement d'emprunt pouvant aller jusqu'à 500 000\$, afin d'assumer les coûts des réparations de l'église de Saint-Joseph-du-Lac, et ce après avoir mené une vaste campagne de financement qui s'étendra à l'ensemble de la communauté, englobant du même coup la communauté d'affaire locale ainsi que les élites politiques régionales. En outre, cet investissement serait conditionnel à l'achat de l'église au montant symbolique de 1\$. *Veillez cocher une seule réponse*

En accord

Opposé

# PROTÉGEONS NOTRE PATRIMOINE!

## Qui devrait répondre au sondage?

Tous les contribuables de Saint-Joseph-du-Lac, peu importe leur sentiment religieux. Une seule réponse par compte de taxes.

## Comment répondre?

Cochez une seule réponse à la question inscrite au verso de cette feuille et postez-la rapidement à l'aide de l'**enveloppe de retour préaffranchie incluse** à votre compte de taxes, **au plus tard le 15 mars prochain.**



## Que fera-t-on de votre réponse?

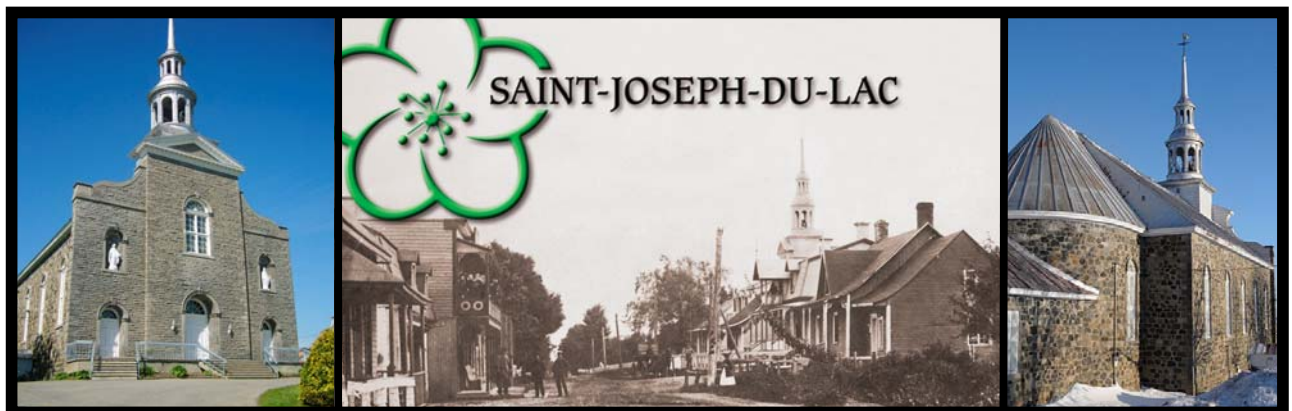
Votre contribution à ce sondage est tout à fait anonyme. Les résultats seront affichés sur le site internet de la municipalité et publiés dans les journaux locaux. Selon les résultats, le conseil municipal ira ou non de l'avant avec ce projet.

## Vous voulez vous impliquer?

Vous désirez faire partie du Comité consultatif sur le patrimoine? Contactez madame Colette Beaudoin en appelant le (450) 623-1072 ou en lui envoyant un courriel au [cbeaudoin@sjdl.qc.ca](mailto:cbeaudoin@sjdl.qc.ca).

## Besoin de plus d'informations?

Visitez le site internet de la municipalité [www.sjdl.qc.ca](http://www.sjdl.qc.ca) et cliquez l'onglet «Protégeons notre patrimoine!», ou encore contactez madame Colette Beaudoin en appelant le (450) 623-1072 ou envoyez un courriel au [cbeaudoin@sjdl.qc.ca](mailto:cbeaudoin@sjdl.qc.ca).



## MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION CITOYENNE!